

Plan local d'urbanisme

Commune de Cousance

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du conseil municipal du 12 juillet 2018. Au titre du contrôle de légalité, le Préfet du Jura a demandé, par courrier du 19 septembre 2018, d'apporter des modifications et compléments de forme au rapport de présentation et au règlement écrit du PLU.

Par délibération en date du 18/10/2018, affichée en mairie pendant un mois, le conseil municipal a approuvé les modifications et compléments apportés au PLU.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Cousance, en Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires.

116286200